


Convention de Formation

Informations Doctorant-e						
École Doctorale N° : <i>Doctoral School</i>						
Unité de Recherche : <i>Research Unit</i>						
Spécialité du diplôme : <i>Thesis discipline</i>				Code Diplôme : <i>(réservé à l'administration)</i>		
N° Étudiant : <i>if already registered at UPCité</i>			Genre (M / F) :			
NOM de Naissance : <i>Last name (= Surname)</i>			Prénom : <i>First name=given name</i>	Cycle :	doctorat	
Nom d'usage : <i>Married name (optional)</i>			Né-e le :	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Adresse :						
Code Postal :	<input type="text"/>	Ville :				
E-mail :						
Directeur de Thèse :			Email Directeur :			
Titre de Thèse :						
Cotutelle Internationale :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Pays Partenaire :				
Financements :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Type de Contrat :			AE : <input type="checkbox"/>	

Entre (Prénom/NOM du/de la doctorant-e)... XX **et Université Paris Cité**

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 relatif fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration d'Université Paris Cité concernant la formation doctorale ;

Vu le règlement intérieur d'Université Paris Cité ;

Vu le règlement intérieur de l'**École Doctorale** : **386 Sciences Mathématiques de Paris Centre**

Vu le règlement intérieur de l'**Unité de Recherche** :XX.....; (**N° UR**);

Il est convenu ce qui suit :

1. Dispositions générales

Mme/M.ci-après désigné « le doctorant » sera inscrit au sein de l'établissement « Université Paris Cité » en vue de réaliser son doctorat au sein de l'Ecole Doctorale (ED) : **386 Sciences Mathématiques de Paris Centre**,

dans la spécialité : **[cf liste des spécialités de l'ED]**,

sur le sujet de recherche suivant : **[Titre]**.

2. Déroulement

Le doctorant :

Dispose d'un financement dédié et réalise son doctorat à temps complet.

L'employeur/ l'organisme financeur est : **[Nom du financeur]**,

Réalise son doctorat à temps partiel sous le statut de : **[Statut]**.

3. Calendrier prévisionnel du projet de recherche

La durée prévisionnelle du projet de recherche est de **[Nb]**, semestres.

Le calendrier prévisionnel est :

À Insérer

4. Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches

Cette thèse sera réalisée au sein de l'unité de recherche : **[Nom du laboratoire]**,
sise à : **[Adresse du laboratoire]**,
sous la direction de : **[nom du-de la directeur-trice]**
en co-direction : **[nom du co-directeur.rice, co-encadrant.e. avec qualités, unité de rattachement et, le cas échéant, le pourcentage réparti d'encadrement]**.

Cette thèse est-elle réalisée en co-tutelle ? : [Oui/Non],
effectuée en collaboration avec **[l'établissement partenaire]**
du **[laboratoire associé]**
en **[Pays partenaire]**,

Le nouvel arrêté du 25 mai 2016 impose d'organiser des comités de suivi de l'avancement de la valorisation des travaux de recherches et du parcours individuel de formation en lien avec le projet professionnel du doctorant.

Le doctorant est assigné au comité de suivi :

Les membres de chacun de ces comités veillent à prévenir dès la première année d'inscription du candidat toute forme de conflit, de discrimination, ou de harcèlement. Ces comités ont également pour rôle l'audition de l'ensemble des doctorants de deuxième année, mais aussi l'évaluation dans un entretien avec le doctorant des conditions de sa formation et des avancées de sa recherche, en vue de formuler des recommandations et de transmettre un rapport circonstancié de l'entretien à l'ED. Enfin, ces comités de suivi seront impliqués à nouveau dans le processus de décision sous-tendant la réinscription des doctorants à partir de la 3ème année (examen systématique des dossiers de demande de réinscription et auditions des candidats).

Se référer à l'article 13 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant les modalités de déroulement du Comité de Suivi Individuel.

Prérequis spécifiques à l'**ED386**, pour la soutenance :

Se référer à l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national pour l'obtention du diplôme de doctorat, ainsi qu'aux modalités administratives et pédagogiques de l'établissement de rattachement.

5. Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche sont les suivantes :

À compléter ✍

6. Modalités d'intégration dans l'unité de recherche

Le doctorant doit se conformer aux règles et usages en vigueur au sein d'Université Paris Cité et de l'unité de recherche :

[Nom du laboratoire],

(règlements intérieurs, règles d'hygiène et sécurité...).

Les modalités d'intégration dans l'unité de recherche sont les suivantes :

À compléter ✍

7. Projet professionnel prévisionnel

Le projet professionnel du doctorant est :

À compléter ✍

8. Le parcours individuel prévisionnel de formation en lien avec ce projet personnel

Afin de réaliser ce projet personnel et son projet de recherche, le doctorant définit le parcours de formation suivant :

À compléter ✍

9. Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant

Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant sont :

À compléter ✍

Fait à [Ville], le [Date],

Doctorant-e	
Directeur·trice de thèse	Co-directeur·trice de thèse
Directeur·trice de l'Unité de Recherche	Directeur·trice de l'ED